

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT  
COMMERCIAL DU MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

N° 2024 - A - 73

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, les arrêtés préfectoraux portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 1er octobre 2024, chargée d'examiner les dossiers de l'enseigne LA FOIR'FOUILLE (extension de la surface de vente – ZA Les Montagnes à Champniers) et de l'enseigne VENTECLAIR.COM (création d'un magasin – Zone des Effamiers à Soyaux),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 30 septembre 2024

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture

le : **30 SEP. 2024**

Affiché ou notifié

le : **- 1 OCT. 2024**